

Image not found or type unknown



Visite médicale d'embauche

Par **elpicador**, le **24/09/2008** à **18:01**

Je suis commercial itinérant (40000 à 60000 kms par an).rnJe viens de changer de société et ai effectuée à ce titre ma visite médicale d'embauche hier.rnHors lors de cette visite j'ai eu le malheur d'avouer fumer occasionnellement du cannabis.rnCette dernière m'a alors menacé de me déclarer inapte à la conduite (ce qui conviendrait à une perte de boulot) et m'a convoqué dans 3 mois pour effectuer un test urinaire (sachant que l'on retrouve des traces jusqu'à 8 semaines après la dernière prise).rnVoilà je voulais savoir si c'est légal?rnJe précise que je n'ai jamais fumé de cette drogue lors de mes horaires de travail (ma consommation se fait les soir ou le week end)rnMerci de vos réponses et conseils